



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 6 juillet 2020 le règlement suivant :

N° 1176-2020 Règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser les commerces d'hébergement et les habitations bifamiliales et trifamiliales dans la zone C-246

Ce règlement a été approuvé par la MRC de Rimouski-Neigette le 15 juillet 2020 et le certificat de conformité a été émis le 16 juillet 2020. Il entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT

La greffière
Monique Sénéchal